

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA  
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES  
CARRIERES ADMINISTRATIVES

SECRET N° 93-263 BIS DU 4 JUIN 1993  
MFPRA/DGFP/DGCA/SR.-  
Portant versement, reclassement et  
nomination de Monsieur SITA Roger,  
Attaché des SAF des cadres de la  
catégorie A, hiérarchie II des Services  
Administratifs et Financiers-SAF  
(Administration Générale).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;  
(/u la loi n° 027/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte  
du Statut Général de la Fonction Publique ;  
(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les  
conditions d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E  
(actuellement A, B, C, D) des Fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime  
des rémunérations des Fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif  
à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 règle-  
mentant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes  
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitu-  
tions de carrière administratives et reclassements notamment  
en son article 1er & 2 ;

D.G.B.

(/u le décret n° 71/247 du 26 Juillet 1971 modifiant le  
tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A des SAF en ce  
qui concerne les Contributions Directes, l'Enregistrement et le  
Trésor, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 7, 9,  
10, 13, 15, 16, 21 et 22 du décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 ;  
(/u le décret n° 73/443 du 24 Avril 1973 fixant les  
modalités de changement de spécialité applicables aux Fonction-  
naires de la République Populaire du Congo ;

D.G.C.F.

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant  
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet  
1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le  
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avance-  
ments et révisions des situations administratives des Agents de  
l'Etat ;

(/u le décret n° 85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant  
l'article 2 du décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant  
déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux  
effets financiers des avancements, des reclassements, des révisions  
des situations administratives et des titularisations ;

(/u le décret n° 92/975 du 05 Décembre 1992 portant  
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992 portant  
nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 92/979 du 25 Décembre 1992 portant  
organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règle-  
ment sur la solde des Fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 3948/MISSRH/DGFP/DGCA/SAV du 28 Décembre  
1991 portant promotion au titre de l'année 1990 de certains Fonc-  
tionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services  
Administratifs et Financiers-SAF (Travail et Administration Générale)  
en tête : YOULOU-YOULOU (Jean Marie)

./.

(/u l'arrêté n° 1235/MJTFP/DGFP/DGPCE/SSC du 15 Juillet 1992 autorisant certains Fonctionnaires et Agents Contractuels déclarés définitivement admis au concours professionnel à suivre un stage de formation à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature de Brazzaville en tête : MBASSILA-SITA Louis, (REGULARISATION);

(/u l'arrêté n° 3322/MENSTJSCA du 29 Août 1992 portant désignation des Elèves admis au concours d'entrée à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature au Département des carrières Financières, Cycles Supérieur et Moyen Supérieur (filiale : Budget - Douanes- Impôts - Trésor), session d'Octobre 1989 ;

(/u la lettre n° 1127/DGI/DAG/SP du 22 Octobre 1992 du Directeur Général des Impôts au Ministère des Finances transmettant le dossier de l'intéressé ;

SECRET

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets n°s 71/247 du 26 Juillet 1971 et 73/443 du 24 Avril 1973 susvisés, Monsieur SITA Roger, Attaché des SAF de 3è échelon, indice 750 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers-SAF (Administration Générale), en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) filière : Impôts délivré par l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville, est versé dans les cadres des Contributions Directes, reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Inspecteur des Impôts de 1er échelon, indice 790 ACC = NEANT.

ARTICLE 2 - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 24 Février 1992 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 4 Juin 1993

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique  
et des Reformes Administratives,

Jean Prosper KOYO.-

Claude Antoine DA COSTA.-

AMPLIATIONS.-

- JORC..... 2
- DGFP/DGCA..... 4
- DGFP/BST..... 3
- DGB/DGCF..... 4
- DGI..... 2
- DOSSIER..... 4
- INTERESSE..... 1
- SGG/BC..... 4